



## Résolution générale

Les Ingénieurs des TPE, réunis en congrès à Paris les 10 et 11 décembre 2009,

### ***SUR LES REMUNERATIONS***

[voir motion spécifique]

### ***SUR L'AVENIR DU CORPS***

[voir motion spécifique]

### ***SUR LA GESTION DU CORPS***

[voir motion spécifique]

### ***SUR LA GPECC***

[voir motion spécifique]

### ***SUR LE RESEAU SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE***

[voir motion spécifique]

### ***SUR LA REORGANISATION DES SERVICES DU MEEDDM***

[voir motion spécifique]

### ***SUR LE DIALOGUE SOCIAL***

[voir motion spécifique]

### ***SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL***

**CONDAMNENT** les attaques répétées et incessantes au code du travail et au statut général de la fonction publique et **DENONCENT** les nombreuses déclarations de nos dirigeants visant à dénigrer et culpabiliser les fonctionnaires ;

**SOULIGNENT** l'effet extrêmement anxiogène qu'ont eu les vagues successives d'annonces intervenues depuis un an dans le cadre de la RGPP sur les agents du MEEDDM, qui sont de ce fait inquiets, désespérés et révoltés, ayant comme seule perspective un horizon de précarité ;

**S'INQUIETENT** en particulier de la perte de repères que cette situation provoque chez les agents du MEEDDM, toutes catégories confondues, et **ALERTENT** leur ministre sur l'ampleur des risques psychosociaux qui en découlent ;

**FUSTIGENT** la course irresponsable à la suppression d'ETP qui ignore les besoins du service public de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables des territoires et les charges réelles de travail, conduit les services à la paralysie, se traduit par une dégradation sans précédent des conditions de travail qui place les cadres, à tous les niveaux de fonctions, dans un climat de stress, de malaise et de souffrance, entraînant de véritables situations de détresse ;

**RAPPELLENT** que les cadres sont des salariés à part entière et **RECLAMENT** que des conditions de travail acceptables et décentes leur soient assurées ;

**RAPPELLENT** la déclaration de la commission exécutive du 19 avril 2007 sur le malaise des cadres, qui est plus que jamais d'actualité ;

**REFUSENT** la mise en oeuvre des mesures de la RGPP et les réorganisations, sources de ces souffrances au travail ;

**REVENDIQUENT** le rétablissement des moyens pour la médecine de prévention au MEEDDM ;

**REVENDIQUENT** l'élaboration par un organisme indépendant puis la mise en œuvre d'un plan global de prévention des risques psychosociaux, incluant un diagnostic objectif de la situation actuelle, la mise au point d'actions destinées à éradiquer les principaux dysfonctionnements, et la mise en place d'un dispositif de suivi adapté ;

### ***SUR LES CHARGES ET LES TEMPS DE TRAVAIL***

**DENONCENT** le caractère insupportable que la dégradation massive des conditions de travail fait peser sur les agents, notamment en terme de plan de charge ;

**REVENDIQUENT** la prise en compte dans les charges de travail et son organisation des temps consacrés aux réorganisations ;

**DENONCENT** la mise à l'index d'activités abusivement considérées comme « non productives » (formation, activités syndicales, arrêts de maladie, congés ...);

**RAPPELLENT** que l'aménagement et la réduction du temps de travail constituent une avancée sociale qui ne saurait être remise en cause ;

**APPELLENT** au respect des garanties minimales et **DENONCENT** les multiples dispositifs d'écrêtement qui ne font que gommer la réalité des temps travaillés et favoriser les infractions aux garanties minimales ;

**EXIGENT** la prise en compte dans le temps de travail de la totalité des heures travaillées, et notamment des temps de trajet « domicile – lieu de mission » dès lors que celui-ci est différent du lieu de travail habituel ;

**DENONCENT** le mépris affiché par nos dirigeants sur la valeur du temps de travail des fonctionnaires au travers des conditions de « rachat de jours RTT », dont les modalités aboutissent à un prix scandaleusement inférieur à la rémunération de la journée travaillée ;

**REJETTENT** le principe du forfait jour tous horaires qui serait imposé aux cadres au prétexte des fusions de services ;

**DENONCENT** l'utilisation actuellement faite des TIC (téléphones et ordinateurs portables, accès à la messagerie professionnelle depuis l'extérieur) au seul profit d'une augmentation constante des temps travaillés, de la pression exercée sur les agents et **S'INQUIETENT** de l'effacement de la frontière entre vie privée et vie professionnelle qui en résulte ;

### ***SUR LA RECONNAISSANCE***

**CONSPUENT** l'administration pour son mépris, dont témoignent les signes négatifs donnés aux agents du MEEDDM en matière de non-reconnaissance : dégradation de la rémunération, entraves aux promotions, non-respect des règles de gestion, dévalorisation et déresponsabilisation des fonctions d'encadrement – en particulier par la multiplication des postes de « A sous A », absence totale de défense face aux attaques médiatiques, etc. ;

**EXIGENT** du ministre qu'il assume ses responsabilités et son rôle de défenseur de ses services et de ses agents ;

**REVENDIQUENT** la juste reconnaissance que méritent les agents du MEEDDM en matière de politique salariale, d'attractivité des postes et de gestion des ressources humaines ;

### ***SUR LA REFORME DE L'ÉTAT***

**RAPPELLENT** que les ITPE, composant le corps majoritaire d'encadrement du MEEDDM et également présents dans la plupart des ministères, ont toujours porté et défendu les réformes, lorsqu'elles étaient concertées et menées dans un objectif d'amélioration du service public républicain ;

**CONDAMNENT** le postulat de base sur lequel la RGPP a été fondée : la fonction publique coûterait trop cher à la Nation, et donc le principal moyen de faire des économies serait la suppression de postes de fonctionnaires ;

**CONDAMNENT** la volonté de réduire l'administration à sa portion congrue, dans l'unique objectif à courte vue de faire des économies soi-disant exigées par l'Europe ;

**CONDAMNENT** la mise en oeuvre à coup de circulaires arbitraires, précipitées et non concertées, de mesures dictées par quelques idéologues au mépris de la représentativité nationale ;

**DENONCENT** les finalités de la RGPP qui pousseront à supprimer le maximum de missions de l'Etat, même celles dites régaliennes ;

**RAPPELLENT** qu'il ne suffit pas de tenir des discours sur « l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens, aux entreprises, aux professionnels et aux associations » comme la RGPP prétend fallacieusement le faire, et **RECLAMENT** des actes pour assurer un service public solidaire et proche des territoires ;

**RECUSENT** et **CONDAMNENT** le satisfecit que le gouvernement s'est accordé dans le bilan d'étape sur la mise en oeuvre de la RGPP dans chaque ministère ;

**EXIGENT** que le calendrier volontairement contraint pour supprimer toute possibilité de dialogue social soit revu avec des délais décents ;

**EXIGENT** l'arrêt de la RGPP, la Nation devant d'abord définir ses missions et ses priorités avant de décider des moyens à mettre en oeuvre ;

**DENONCENT** les intentions du chef de l'Etat de poursuivre la RGPP pour les collectivités territoriales, dans le seul objectif de réduire le soutien de l'Etat aux collectivités ;

**DENONCENT**, avec cette nouvelle démarche, la disparition du service public de proximité ;

### ***SUR LES ATTEINTES AU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET SUR LA LOI « MOBILITE »***

**RAPPELLENT** que les ITPE ont toujours défendu la mobilité fonctionnelle, source de construction de compétence collective et individuelle, et qu'ils ont souhaité qu'elle soit favorisée à travers les règles de gestion claires et transparentes, en particulier en ce qui concerne l'essaimage ; la charte de gestion du corps a entériné cette volonté et les résultats sont extrêmement positifs ;

**RAPPELLENT** qu'ils ont défendu l'idée d'un corps inter-fonctions publiques, seul à même de supprimer les freins à la mobilité et de répondre aux besoins d'échanges et d'enrichissement de compétences au sein de la sphère publique ;

**FUSTIGENT** le rapport SILICANI et la loi du 3 août 2009 dite « loi mobilité », outil de « casse organisée » de la fonction publique, rédigé dans l'unique but de mettre en oeuvre les objectifs de la RGPP : suppression massive de fonctionnaires et précarisation de ceux qui restent ;

**CONDAMNENT** la volonté de suppression des principes du statut général de la fonction publique notamment en passant d'une logique de carrière à une logique d'emploi ;

**S'INSURGENT** contre sa volonté de supprimer les CAP, notamment nationales, commissions paritaires dans lesquelles les représentants du personnel peuvent défendre l'égalité de traitement et le respect des règles, contre l'arbitraire de l'administration ;

**CONDAMNENT** l'employabilité immédiate d'agents jetables prônée par ce rapport scélérat, par la mise en place d'une « Convention à Durée Déterminée » pour chaque poste et pour chaque agent ;

#### **FUSTIGENT :**

– le décret concernant l'indemnité temporaire de mobilité, l'administration s'arrogeant le droit discrétionnaire de muter un agent contre sa volonté moyennant une aumône ,

– le décret concernant la prime de restructuration de service et allocation d'aide à la mobilité du conjoint, par lequel l'administration s'arroge également le droit de continuer à réorganiser dans tous les sens, à muter les agents contre leur gré même si, pour cela, leur conjoint doit perdre son emploi,

– le décret concernant la mise en disponibilité d'office de l'agent après trois propositions de postes prétendument « raisonnables » ;

**CONDAMNENT** le principe d'intégration directe, développé dans la loi mobilité, qui constituera un véritable « clapet anti-retour » pour vider la fonction publique d'Etat de ses effectifs ;

**DENONCENT** la création de position de réorientation professionnelle lors de réorganisations, outil de dégagement massif des fonctionnaires de l'Etat ;

**DEMANDENT** que des parcours professionnels valorisants soient proposés par l'administration ;

**DEMANDENT** que la mobilité fonctionnelle soit encouragée dès lors qu'elle s'inscrit dans un parcours choisi par l'agent ;

**RECLAMENT** que soient pris en compte à leur juste valeur les frais qui découlent de cette mobilité, notamment en ce qui concerne l'outre mer , et que soient maintenues les modalités spécifiques (congrés bonifiés, frais de mission et de formation, frais de changement de résidence) y compris pour les fonctionnaires partant en détachement ;

**EXIGENT** de l'administration des outils pour développer les compétences des ingénieurs en réponse aux nouveaux champs à investir par le service public, ce qui doit être un droit pour l'agent et non pas une contrainte ;

**EXIGENT** le maintien pour l'Etat de la fonction publique de carrière ;

**EXIGENT** la mise en place d'une double carrière dans le cadre de la disponibilité ;

**EXIGENT** la mise en oeuvre de la position d'activité à l'interministériel et son élargissement aux établissements publics ;

### ***SUR L'ASSURANCE MALADIE***

**REAFFIRMENT** avec vigueur et détermination leur attachement aux valeurs de solidarité et d'égalité constituant le socle de la construction de l'assurance maladie, composante essentielle de la Sécurité Sociale ;

**DENONCENT** la perte insupportable de rémunération, véritable double peine, en cas d'arrêt de maladie de plus de trois mois, liée à la proportion élevée du régime indemnitaire dans cette rémunération;

**SOUTIENNENT** les actions menées par la FGF-FO et la Confédération CGT-Force Ouvrière ;

### ***SUR LES PENSIONS ET RETRAITES***

**REAFFIRMENT** avec vigueur et détermination leur attachement au Code des Pensions, à la fois seul garant d'un salaire continué de l'Etat en compensation des devoirs imposés aux fonctionnaires et seule assurance du versement d'une pension décente pour tous les fonctionnaires ;

**APPUIENT INCONDITIONNELLEMENT** toutes les actions menées par la FGF-FO et la Confédération Force Ouvrière sur ce dossier ;

**DENONCENT** les principes inadmissibles d'un régime complémentaire de retraite par points sur les primes, indemnités et jours de RTT non utilisés, et le montant ridicule de la valeur de service du point « RAFP » ;

**EXIGENT** la prise en compte de l'ensemble des rémunérations pour le calcul de la pension ;

**FUSTIGENT** les conditions de rachat des années d'études supérieures ou des périodes à temps partiel qui mettent en place un système entièrement à la charge du salarié, écartant toute notion de solidarité intergénérationnelle future et exonérant les employeurs de toute contribution supplémentaire à l'amélioration des pensions des fonctionnaires ;

**REVENDIQUENT** l'instauration de l'égalité totale entre femmes et hommes, notamment en matière de droits à la retraite après 15 ans d'activité et de pension de réversion ;

**EXIGENT** le rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat des pensions des retraités depuis la réforme des retraites de 2003 et leur revalorisation en fonction des révisions statutaires intervenant pour les actifs ;

**DONNENT MANDAT** à la Commission Exécutive pour décider et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.